Châteauguay

RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2193-23
ABROGEANT LE RÈGLEMENT E-2072-17 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX, BALANÇOIRES ET L'AMÉNAGEMENT DE BORDURES DANS DES PARCS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 $ À CETTE FIN

ATTENDU QUE la Ville n'a pas n'a pas procédé aux acquisitions et à l'exécution des objets présentés au devis estimatif du règlement E-2072-17;

ATTENDU QUE le projet a été reporté à l'intérieur d'autres règlements avec des nouveaux devis estimatif;

ATTENDU QUE la Ville ne requiert plus cet emprunt et désire abroger le règlement E-2072-17;

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2023-08-441, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

Le règlement E-2072-17 décrétant l'acquisition et l'installation de modules de jeux, balançoires et l'aménagement de bordures dans des parcs et autorisant un emprunt de 300 000 $ à cette fin, est par les présentes abrogé.

Article 3

Le conseil décrète l'annulation du pouvoir d'emprunt du règlement E-2072-17.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 30 novembre 2023.

Le maire,	**Le greffier,**
Éric Allard	**George Dolhan, LL.B., LL.M. D.ES.S. A.A**

Avis de motion :	21 août 2023
Dépôt du projet de règlement :	21 août 2023
Adoption du règlement :	25 octobre 2023
Tenue du registre (si applicable) :	16 au 20 octobre 2023
Approbation par le MAMH :	28 novembre 2023
Entrée en vigueur du règlement :	30 novembre 2023